



Fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle Force Ouvrière de Haute Loire
1 Avenue St Flory, 43000 Le Puy
Tél. : 04 71 05 43

SNUDI-FO 43
Tél: 04 71 05 55 01
snudi.fo43@wanadoo.fr

SNFOLC 43
Tél: 04 71 05 55 01
snfolc.43@orange.fr

Compte-rendu du CDEN du vendredi 15 juin

Déclaration liminaire de la FNEC FP FO 43

Lors du CTM du 16 mai, le ministre de l'Éducation nationale a présenté aux organisations syndicales « l'agenda social » de son ministère, qui, selon lui, devrait encadrer toutes les discussions avec les organisations syndicales jusqu'à la fin 2019. Il a invité les organisations syndicales au partage d'une vision de l'avenir et de la gestion des ressources humaines.

Le document remis fait une large place à la mise en œuvre de PPCR.

Les thèmes retenus permettent de transposer le « nouveau contrat social pour la fonction publique » au ministère de l'Éducation nationale et d'adapter les statuts à la territorialisation de l'école.

Il s'agit dans les faits :

1° remettre en cause toutes les instances représentatives (CT, CHS-CT et CAP)

2° permettre de recruter plus largement des personnels contractuels mais aussi de développer des contrats de nouveau type et un recrutement local par les chefs d'établissement

3° mettre en place une rémunération individuelle et au mérite

4° favoriser par tous les moyens le départ des fonctionnaires, en particulier avec la mise en place de départs dits volontaires.

Comme pour les cheminots, il s'agit d'une attaque frontale contre le statut qui mène tout droit à la privatisation.

Disons-le nettement, l'agenda social du ministère de l'Éducation Nationale n'est pas le nôtre.

La FNEC-FP-FO n'accompagnera pas les contres Réformes dans l'Éducation Nationale.

En ce qui concerne la mise en place des régions académiques

Dans un rapport, le ministère veut franchir une nouvelle étape dans la régionalisation avec un calendrier pour la mise en place de la fusion des académies. Pour les académies de CLERMONT-GRENOBLE et LYON, ce serait dès 2020.

Bien-évidemment, cette mesure est synonyme de fusion et mutualisation de services entiers avec, à la clé, des suppressions de poste de personnels administratifs.

Mais c'est un pas supplémentaire vers la constitution d'Agence Régionale de l'Éducation devenant le cadre de gestion de tous les personnels de l'Éducation Nationale.

Il s'agit d'une arme supplémentaire pour défaire le statut des personnels.

Quant à la réforme du baccalauréat et parcours sup

Parcours sup apparaît clairement pour ce qu'il est : un instrument de sélection et de tri social. 29 000 lycéens n'ont aucune réponse positive et plus 200 000 n'ont pas l'inscription qu'ils souhaitent. La réforme des lycées s'inscrit dans cette logique avec la mise en place massive des contrôles continus.

La FNEC FP FO rappelle ses revendications :

- Abandon de PPCR ;
- Défense du statut général et des statuts particuliers ;
- Défense de toutes les instances représentatives des personnels et de leurs prérogatives ;
- Maintien du baccalauréat comme premier grade universitaire garantissant le droit à tous les bacheliers de s'inscrire dans l'université et la filière de leur choix ;

Au regard de la situation générale et des attaques portées contre les droits et acquis des salariés du privé comme de la fonction publique, la FNEC FP FO 43 se félicite de l'engagement des confédérations FO et CGT avec l'UNEF, l'UNL, la FIDL à construire le rapport de force interprofessionnel en commençant par la journée de revendications et de mobilisation du 28 juin.

Rythmes scolaires, création de RPI, convention en classes uniques pour l'accueil des enfants de moins de 5 ans L'IA confirme la municipalisation de l'école

95% des écoles du département seront à 4 jours à la rentrée prochaine, mais les décrets Peillon/Hamon/Blanquer qui confient l'organisation du temps scolaires aux collectivités locales, s'appliquent toujours ...

172 écoles du département travailleront à 4 jours à la rentrée 2019, alors que seulement 8 écoles vont continuer à fonctionner sur 4 jours et demi (Sainte Sigolène mat et élem, Julliangés, Chadrac mat et élem, Sanssac, Saugues, Le Monsatier sur Gazeille élem).

Ce sont donc plus de 95% des écoles qui ont fait le choix de déroger au décret PEILLON. C'est bien un ras de marée pour le retour à 4 jours qui témoignent de la volonté des personnels d'en finir avec l'ingérence des municipalités à travers la confusion scolaire/périscolaire et les PEDT.

**Pour Force Ouvrière, la dérogation ultra-majoritaire doit donc devenir la norme!
Le ministre doit imposer les 4 jours sur 36 semaines, partout sur le territoire national, dans toutes les écoles!**

Aux revendications de Force Ouvrière pour le retour à 4 jours pour les écoles de Sainte Sigolène ou pour la modification des horaires au groupe scolaire de Sainte Florine, l'Inspecteur d'Académie a indiqué ne pas avoir la main sur l'organisation du temps scolaire confirmant ainsi la municipalisation des écoles.

**Pour la défense de l'école publique républicaine, pour la défense de notre statut de fonctionnaire d'Etat, contre la municipalisation de l'école,
le décret Peillon doit être abrogé ainsi que les décrets Hamon et Blanquer qui le complètent.**

... et dans le même temps l'IA transfère d'autres compétences de l'Etat aux collectivités locales

La mise en œuvre des jardins d'éveil dans les classes uniques qui transfèrent la responsabilité de la prise en charge des élèves de maternelle aux communes, montre son vrai visage. Les conventions aujourd'hui signées entre les élus et l'Inspecteur d'Académie placent les enseignants sous la double tutelle des collectivités et de l'Etat en les rendant responsables des activités pédagogiques et de la sécurité des enfants de moins de 5 ans qui ne sont pourtant pas inscrits mais présents dans les locaux.

A ceci l'IA a indiqué qu'il ne pouvait pas s'opposer à la création du RPI Loudes/Saint Jean de Nay, laissant les mains libres aux élus locaux pour s'immiscer dans l'organisation pédagogique des écoles. En effet, ce sont les maires qui, dans le cadre d'une convention, décident seuls et sans consultation de la répartition des élèves et des classes entre les deux écoles. C'est inadmissible!

**C'est bien l'école de la république et le statut des enseignants qui est dans le viseur!
Non aux jardins d'éveil - Oui aux ouvertures des classes nécessaires pour accueillir les élèves de maternelle
Non à l'ingérence des élus locaux dans l'organisation pédagogique de nos écoles -
Oui à la défense de notre statut de fonctionnaire d'Etat**



Extraits de la déclaration sur les rythmes scolaires de la FNEC FP FO 43

**La dérogation doit devenir la norme dès la rentrée 2018 :
4 jours pour tous sur 36 semaines sur tout le territoire national**

Il est un fait indiscutable : à plus de 90 %, les parents d'élèves, les enseignants et la plupart des municipalités de notre pays et de notre département ont très massivement utilisé la possibilité de déroger au décret PEILLON, pour revenir à la semaine de 4 jours sur 36 semaines. Ainsi dans les faits, ils ont remis en cause le contenu de ce décret qui a instauré la semaine de 4 jours et demi et l'ingérence des municipalités dans le fonctionnement de l'Éducation nationale à travers la confusion scolaire périscolaire et les PEdT. [...]

[...]À l'heure où l'existence du baccalauréat comme diplôme national est remise en cause par le gouvernement, parents, enseignants et municipalités ont massivement démontré leur attachement à l'existence d'une école publique républicaine nationale contre toute tentative de municipalisation, synonyme de disparition de l'Éducation nationale, de l'enseignement qu'elle dispense et des diplômes qu'elle délivre. [...] Les enseignants, en utilisant la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours, défendent majoritairement le cadre national de l'école publique, lié au maintien de leur statut de fonctionnaire d'État et à celui de l'Éducation nationale [...]

Le cadre réglementaire est toujours constitué par le décret Peillon qui a institué les municipalités comme «*maîtres d'œuvre*» de la définition de l'organisation de la semaine scolaire et constitue ainsi le cadre de la territorialisation de l'école.

Les décrets Hamon et Blanquer, s'ils l'ont assoupli, ont maintenu et confirmé le cadre général du décret Peillon.

Tant que les décrets continueront à s'appliquer, les rythmes pourront varier d'une commune à une autre, d'une année à une autre, d'un gouvernement à un autre selon les choix budgétaires les orientations politiques.

Postes de "Maîtres Formateurs"

Les demandes portées par Force Ouvrière sont entendues!

Les postes d'IMF de Saint Didier et de Monistrol Lucie Aubrac sont transférés sur les écoles de Beauzac et des Vilettes, permettant ainsi aux collègues titulaires du CAFI-PEMF de pouvoir assurer leurs missions de maître formateur.

Force ouvrière a, dans le même cadre, demandé la création d'un poste d'IMF à la maternelle de Paulhaguet, Monsieur l'Inspecteur d'Académie n'a pas fermé la porte à cette revendication.

4 clics
pour vos revendications
4 clics
pour reconquérir vos droits



CTM / CTA / CAPA / CAPN : renforcer la représentativité de FO

Création d'un poste d'IEN:
Un vol caractérisé de plus!

L'Inspecteur d'Académie a annoncé la création d'un poste d'IEN pris sur la dotation des Professeurs des Ecoles. Ce sera donc 1,5 poste en moins pour ouvrir une classe ou pour ne pas fermer: c'est inacceptable!

L'ensemble des organisations syndicales a rappelé le vœux émis en 2017 qui avait déjà fait reculer l'IA sur ce sujet. Les organisations syndicales ont donc déposé un nouveau vœu demandant l'annulation de cette création de poste qui a été adopté à la majorité des voix.

A noter que ce poste d'IEN, qui sera occupé par Madame Benoist, ne sera pas rattaché à une circonscription! Il est donc à craindre que ce poste soit utilisé pour la propagande ministérielle (inclusion scolaire systématique/numérique/création de RPI/...) ainsi que pour l'accompagnement/flicage des collègues dans le cadre de PPCR et de la nouvelle évaluation des personnels.

Force Ouvrière a une nouvelle fois dénoncé l'inadéquation entre le nombre de postes et le nombre d'équivalents temps plein de professeurs des écoles qui permet à l'IA de voler des moyens et de ne pas pourvoir des postes en particulier en affectant des TR dessus.

Numérique au collège

Les représentants FO ont fait un constat alarmant des problèmes de fonctionnement informatique dans les collèges du département, en particulier dans les collèges de Retournac et de Lafayette au Puy en Velay. Force Ouvrière a dénoncé également l'inefficacité avérée de la maintenance informatique ainsi que des serveurs depuis le transfert au conseil départemental. Elle a rappelé que la maintenance informatique exige des personnels qualifiés et présents dans les établissements.

A la réponse du conseil départemental qui a indiqué devoir fonctionner dans un budget contraint, Force Ouvrière a condamné la réforme territoriale et la loi de refondation qui transfèrent les responsabilités de l'Etat vers les collectivités locales.

Les représentants FO ont rappelé leur exigence que la maintenance informatique soit assurée par des agents titulaires de l'Education Nationale en nombre suffisant.

« Prélèvement restauration internat »

Force Ouvrière portent les revendications des gestionnaires des collèges

PRI: Prélèvement sur le prix d'un repas à la cantine pour participer au financement des salaires des agents qui travaillent à la cantine.

Jusqu'à cette année, la PRI était prélevée uniquement sur le prix des repas des élèves à hauteur de 22,5% des recettes. A partir de l'année prochaine la « PRI » sera prélevée également sur le prix des repas des personnels.

Ceci va entraîner la diminution du budget alloué aux dépenses pour les denrées alimentaires ce qui va impacter la qualité et/ou la quantité des menus des cantines.

Force Ouvrière a demandé à ce que le conseil départemental baisse le taux de reversement de 22,5% des recettes afin que les collèges bénéficient du même budget que cette année pour la cantine. Le conseil départemental s'est engagé à faire une proposition allant dans ce sens.